

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.272**

**Protection sociale complémentaire : réévaluation de la participation employeur**

**LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.272**

Rapporteur : Monsieur BIOJOUT

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : REEVALUATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : MOBILISATION DES SERVICES CTRE

Enjeux : [90206 -9) PILOTER LA MASSE SALARIALE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

ODD 10 : Réduire les inégalités

Par délibération n°135, le conseil communautaire du 7 juillet 2022 a approuvé le choix des prestataires pour la protection sociale complémentaire des agents communautaires pour les risques santé et prévoyance et fixé le montant de la participation financière de l'employeur. Par délibération n°9 du conseil communautaire du 15 février 2024, cette participation employeur a été revalorisée pour accompagner les évolutions de cotisation et faciliter l'accès des agents à une couverture sociale pérenne.

Dans le cadre du contrat avec TERRITORIA sur la prévoyance et au regard du déséquilibre du contrat, présentant un ratio prestation sur cotisation dégradé (123% en 2024), TERRITORIA augmente le montant des cotisations de 16% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Afin de limiter la charge de cette augmentation pour les agents, dans un contexte d'évolution contrainte de la masse salariale 2026 en lien avec l'augmentation de 3 points du taux de la CNRACL, il est proposé d'appliquer la progression de la cotisation 2026 (+16%) à la participation employeur, ce qui représente une évolution de +2 € pour la prévoyance, soit :

- 15,50 € contre 13,50 € pour les agents dont l'indice de rémunération est inférieur ou égal à 508,
- 14,50 € contre 12,50 € pour les agents dont l'indice de rémunération est supérieur à 508,

pour un coût annuel complémentaire de l'ordre de 12 000 €.

| Indice INM de l'agent           | Montant mensuel de participation<br>Risque prévoyance |
|---------------------------------|---|
| jusqu'à l'indice majoré 508     | 15,50 €   |
| à partir de l'indice majoré 509 | 14,50 €   |

\*INM correspondant au dernier échelon du grade d'agent de maîtrise principal qui suivra automatiquement les évolutions de la grille indiciaire de ce grade

Vu l'avis du comité social territorial du 25 novembre 2025,

**Je vous propose :**

**DE REEVALUER** la participation financière de la communauté pour le risque prévoyance pour les agents communautaires adhérents tel que décrit ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets principal et annexes.

|   |  |
|---|--|
| Pour : 72<br>Contre : 0<br>Abstention : 0<br>Non votant : 0 | <b>APRES EN AVOIR DELIBERE<br/>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE<br/>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES<br/>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b> |
|---|--|